

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES COURS DE QI GONG ET ATELIERS DE VIE EN MOUVEMENT

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Toute personne inscrite à un cours ou un atelier souscrit et accepte par la même occasion les présentes conditions générales. L'inscription est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un cours ou d'un atelier.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à l'heure de début de chaque cours ou atelier concerné, ou jusqu'à ce que le nombre de places disponibles soit atteint.

ARTICLE 2 : CALENDRIER

Les cours hebdomadaires seront assurés à partir du début de la saison et tout au long de l'année scolaire (hors vacances scolaires et jours fériés), sauf indication exceptionnelle de la responsable.

Le planning des cours se déroulera selon un programme flexible et modulable. Il sera consultable en ligne et actualisé régulièrement.

Des ateliers spécifiques ou thématiques (ex. ateliers parents-enfants, ateliers « Vie en mouvement » ou autres stages) seront proposés au fur et à mesure de l'année.

ARTICLE 3 : TARIFS ET PAIEMENT

Les tarifs sont communiqués et affichés clairement sur le site web selon le type de cours ou d'atelier proposé. Plusieurs formules sont disponibles :

- **Pour les cours hebdomadaires** : cours à l'unité, pass découverte, pass de 10 cours, pass de 20 cours et pass mensuel illimité.
- **Pour les ateliers ou stages spécifiques** : tarifs propres à chaque événement.

Chaque personne s'engage à régler la formule choisie lors de son inscription selon les modes de paiement mis à disposition.

ARTICLE 4 : ASSURANCE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

L'activité **VIE EN MOUVEMENT**, dont la responsable légale est **María del Mar GONZÁLEZ DUEÑAS**, a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de PACIFICA (8/9, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15), sous le contrat n° 13087923908. Cette assurance couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

Toutefois, toute personne inscrite bénéficiant d'une activité proposée par Vie en mouvement reconnaît être titulaire d'une assurance de responsabilité civile ou certifie engager sa seule responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel causé à elle-même ou à un tiers. Si la personne se blesse ou cause un préjudice à autrui, Vie en mouvement se dégage de toute responsabilité.

De plus, lors de son inscription, la personne reconnaît ne pas avoir de problèmes de santé particuliers s'opposant à la pratique du Qi Gong, ou certifie avoir obtenu l'accord de son médecin. La personne certifie ne présenter aucun symptôme de maladie transmissible (rhume, grippe, gastro-entérite, etc.) lorsqu'elle assiste aux cours, dans le respect de sa santé et de celle des autres participants.

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT DES COURS

L'animation des différents cours et ateliers proposés par Vie en mouvement est assurée par la responsable, María del Mar GONZÁLEZ DUEÑAS. Des collaborations avec d'autres prestataires pourront éventuellement être mises en place si la nature de l'atelier le justifie.

Le **matériel** nécessaire à l'activité est généralement fourni par la responsable. Si des besoins particuliers se présentent (tapis de sol, coussin d'assise, etc.), la responsable notifiera le matériel requis aux participants lors de l'inscription.

Il est conseillé d'apporter une bouteille d'eau pour s'hydrater.

Tenue vestimentaire : Il est conseillé de porter une tenue confortable dans laquelle vous vous sentez à l'aise et qui permet une liberté de mouvement (ex. tenue de sport ou vêtements amples). La pratique peut se faire en baskets (de préférence avec des semelles souples) ou sans chaussures (en chaussettes ou pieds nus). Le port de talons ou de sandales est déconseillé.

ARTICLE 6 : ABSENCE OU ANNULATION DE COURS

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux personnes inscrites de prévenir l'enseignante en cas d'absence.

Si une personne inscrite souhaite annuler sa participation :

- **Pour une inscription à l'unité ou un pass de cours avec réservation de date** : l'annulation est possible jusqu'à **1 heure** avant le début du cours.
- **Pour un atelier ou un stage spécifique** : le délai d'annulation est de **3 jours** avant la date de l'événement (sauf indication contraire).

Toute somme versée ne sera pas remboursée, **cela vaut engagement**. En cas d'annulation dans les délais impartis, ou en cas de maladie / cas de force majeure, une solution de report à une date ultérieure sera proposée. Au-delà de ces délais, les moyens de la responsable étant déjà engagés, toute somme versée reste due (sauf cas exceptionnel sur présentation d'un justificatif).

L'enseignante s'engage à prévenir les participants dans les plus brefs délais en cas d'annulation de son fait, par tout moyen (SMS, e-mail, etc.). Dans ce cas, les cours à l'unité, pass ou ateliers déjà facturés ne seront pas comptabilisés ou seront remboursés. L'enseignante fera tout son possible pour proposer une alternative ou décaler le cours/atelier à une date ultérieure.

Une bonne communication étant la base d'une relation sereine, restons en contact !

ARTICLE 7 : DISCIPLINE

La responsable se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne, sans remboursement, en cas d'inconduite, de manque de respect envers l'enseignante ou les autres participants, ou de non-respect du matériel et du règlement intérieur du lieu d'accueil.

ARTICLE 8 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

La responsable vous demandera de renseigner vos coordonnées lors de l'inscription ou au cours d'une séance. L'unique objectif est de pouvoir vous contacter (informations pratiques, nouvelles propositions d'ateliers, annulations, etc.) et de connaître les éléments nécessaires à une pratique sécurisée et adaptée à votre profil.

La responsable garantit la confidentialité des données à caractère personnel et s'engage à :

- Ne pas utiliser vos données à des fins autres que celles strictement prévues ;
- Ne divulguer ces données qu'avec l'accord préalable de la personne concernée, principalement à des fins de communication ou de mise en relation ;
- Prendre toutes les mesures conformes aux usages pour éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse de ces données.

ARTICLE 9 : PRISES DE VUE, TÉMOIGNAGES ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Dans le cadre des cours, ateliers, stages et événements proposés par Vie en Mouvement, des **photographies et extraits vidéo** peuvent ponctuellement être réalisés, et des **témoignages** peuvent être recueillis.

Ces prises de vue et témoignages ont pour objectif de **faire connaître les pratiques proposées par Vie en Mouvement, d'illustrer les mouvements et méthodes d'apprentissage, de partager de manière authentique l'ambiance et le contenu des activités, ainsi que l'expérience et le ressenti des participants.**

Lorsque la personne inscrite — ou son représentant légal lorsqu'une autorisation de celui-ci est requise — a donné son accord, les photographies et vidéos sur lesquelles elle est identifiable, ainsi que les témoignages permettant de l'identifier, peuvent être reproduits et diffusés, à titre gracieux, sur les différents supports de communication de Vie en Mouvement, notamment : site internet, réseaux sociaux, publications et contenus numériques, newsletters, ainsi que supports imprimés de présentation ou de communication tels que plaquettes, dépliants, flyers ou affiches.

Compte tenu de la nature d'Internet et des réseaux sociaux, ces contenus sont susceptibles d'être accessibles **en France comme à l'étranger**.

Les prises de vue et les témoignages recueillis, ainsi que leur utilisation et leur diffusion, sont réalisés dans le respect des personnes, de leur dignité et de leur vie privée. Ils ne pourront être utilisés dans un contexte dévalorisant, préjudiciable ou sans rapport avec les finalités décrites au présent article.

L'autorisation d'utiliser et de diffuser l'image ou le témoignage d'une personne identifiable est facultative. Son refus n'a aucune incidence sur son inscription ni sur sa participation aux cours, ateliers, stages ou événements de Vie en Mouvement.

Lors de son inscription, chaque participant est invité à indiquer expressément s'il autorise ou non l'utilisation de son image dans les conditions définies au présent article.

En cas de refus, des prises de vue générales peuvent néanmoins être réalisées pendant les activités. **Vie en Mouvement veillera à ne pas utiliser ou diffuser d'image sur laquelle la personne concernée est identifiable**, notamment par la sélection des prises de vue, le cadrage, le recadrage ou, lorsque cela est approprié, le floutage de son image.

Durée de l'autorisation:

L'autorisation d'utilisation et de diffusion de l'image et/ou du témoignage est accordée pour une durée de dix (10) ans à compter de la date à laquelle elle est donnée.

Pendant cette période, les photographies et vidéos concernées pourront être utilisées, reproduites et diffusées sur les supports et pour les finalités expressément mentionnés au présent article.

Les contenus **ayant été déjà publiés** pendant la période de validité de l'autorisation **pourront rester accessibles** sur les supports sur lesquels ils ont été publiés, notamment dans les publications et archives du site internet et des réseaux sociaux de Vie en Mouvement.

L'arrivée au terme de la période de dix ans met fin aux **nouvelles utilisations** de l'image concernée, sauf renouvellement de l'autorisation.

Modification ou retrait de l'autorisation:

La personne concernée peut **modifier son choix ou retirer son autorisation à tout moment**, en contactant Vie en Mouvement.

Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité des utilisations réalisées avant celui-ci. Il sera pris en compte pour toute nouvelle utilisation ou publication de l'image.

Lorsqu'une personne demande également le retrait d'un contenu déjà publié en ligne sur lequel elle est identifiable, sa demande sera examinée et traitée conformément aux droits dont elle dispose en matière de droit à l'image et de protection de ses données personnelles.

Pour toute demande relative à l'utilisation de son image ou à l'exercice de ses droits, la personne concernée peut contacter **Vie en Mouvement – Marimar** à l'adresse suivante : marimar.vieenmouvement@gmail.com